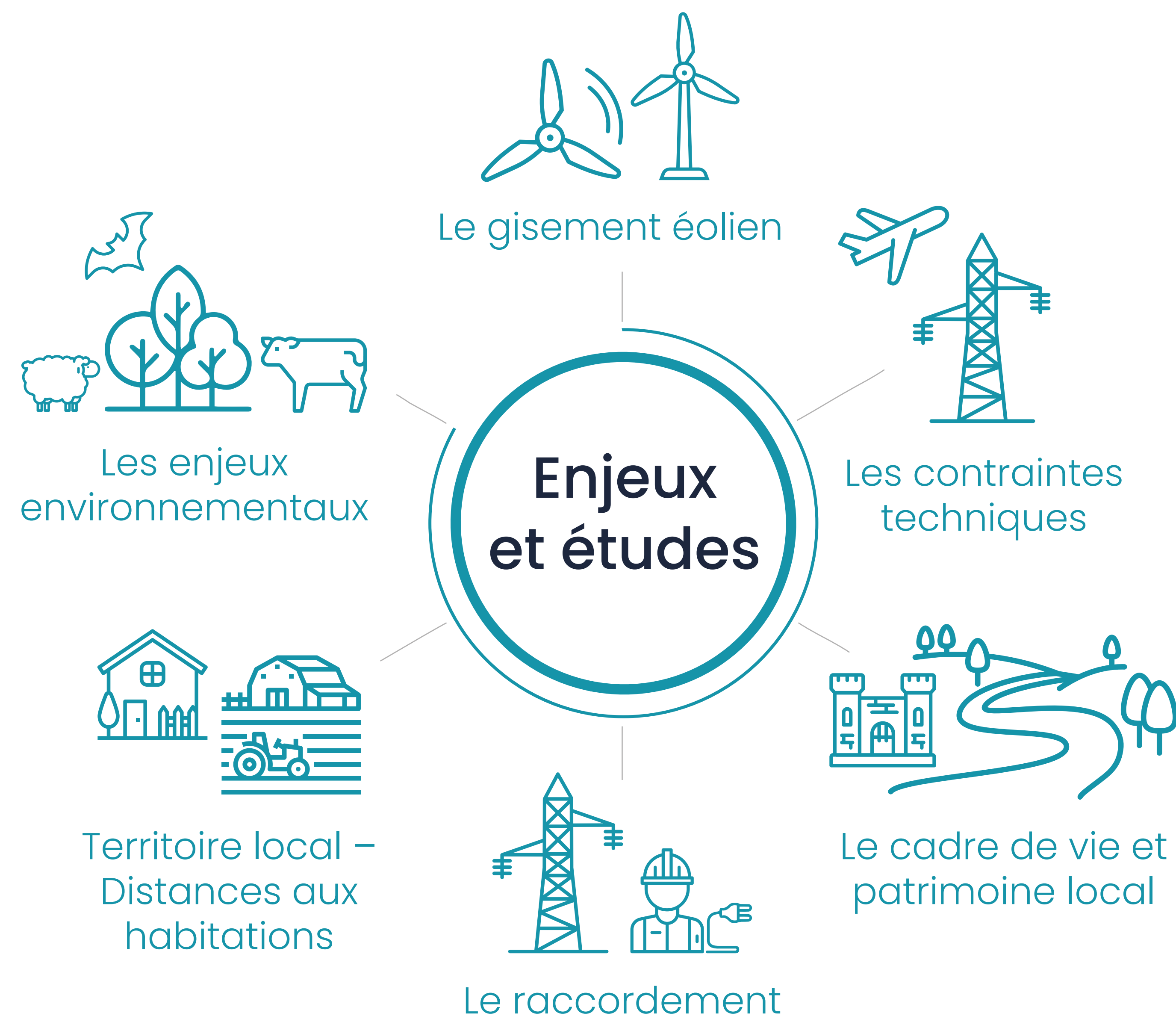


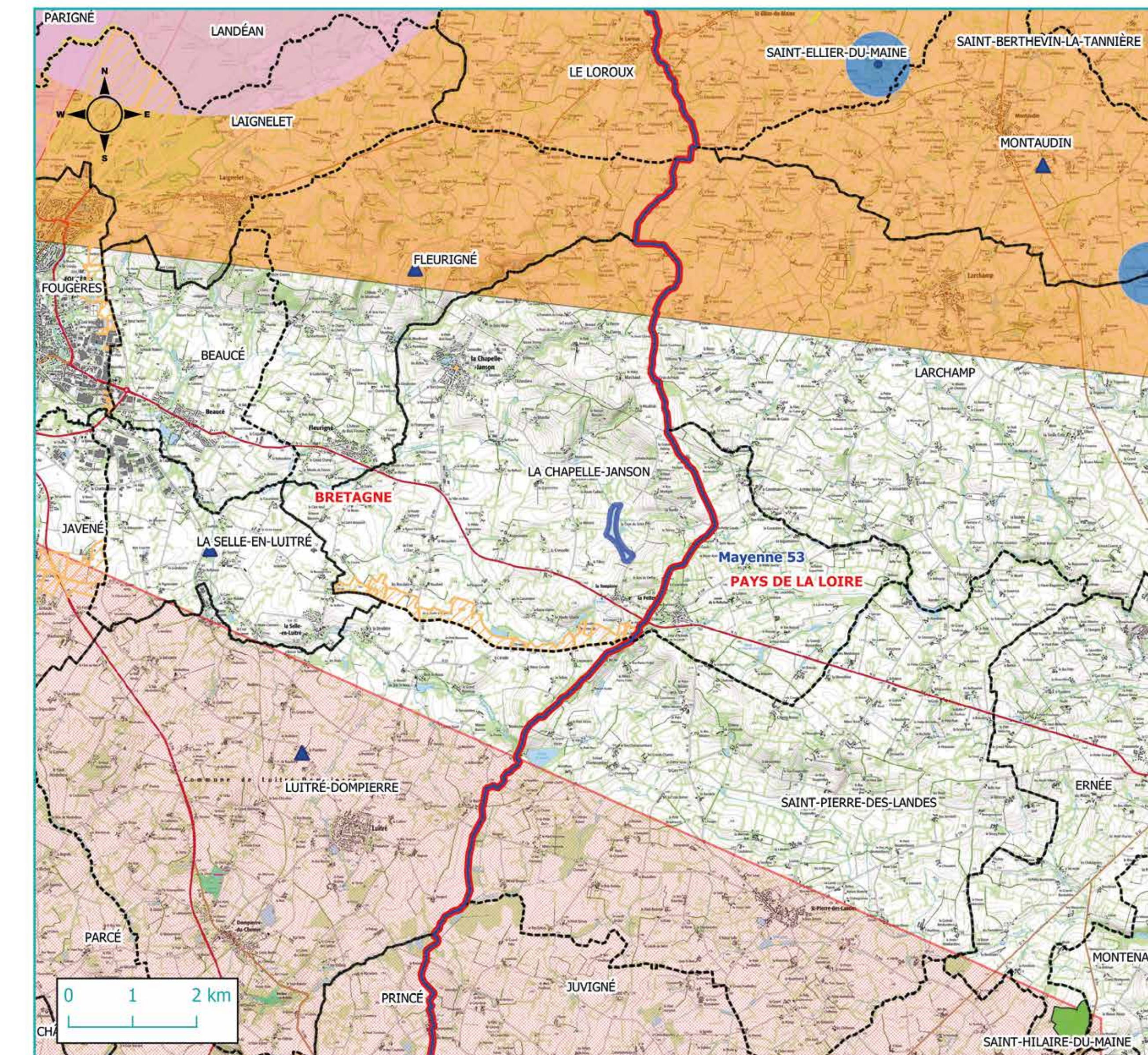
La détermination de la zone d'étude

Une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) de projet éolien est déterminée par la prise en compte de différentes contraintes et sensibilités. Les contraintes techniques et réglementaires doivent être respectées et peuvent être rédhibitoires. Une attention particulière doit également être portée aux sensibilités environnementales et patrimoniales afin d'adapter au mieux le projet.



La ZIP

- 3 éoliennes
- Distance de 500 m aux habitations
- Pas d'implantation dans les boisements
- Evitement des zones humides
- Implantation en zone agricole

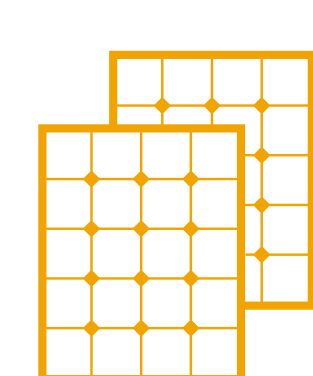


Le raccordement

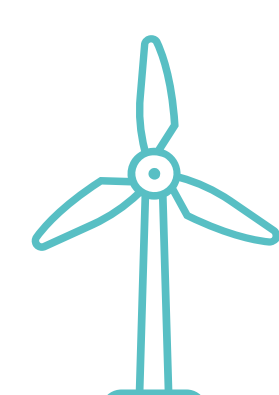
Au regard de premières analyses, nous envisageons un raccordement au poste source de Fougères situé à environ 9,5 km de la zone d'étude afin d'injecter l'électricité produite sur le réseau national. Ces éléments sont à approfondir au travers d'études spécifiques, en lien avec le gestionnaire de réseau.



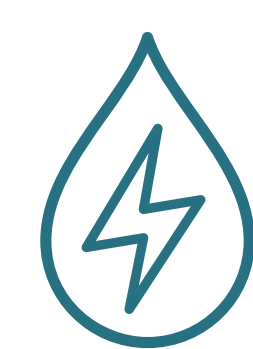
Les énergies renouvelables, qu'est-ce que c'est ?



SOLAIRE



EOLIEN



HYDRO



BIOMASSE



STOCKAGE

Leur développement s'inscrit dans un contexte général de transition énergétique nécessaire face à la crise environnementale et présente plusieurs intérêts.

Participer à la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de CO2

Faciliter la gestion raisonnée des ressources locales

Diversifier le mix énergétique français et renforcer sa sécurité

Générer des emplois et des retombées économiques pour les territoires

La transition énergétique, quelle finalité ?

La transition écologique s'impose en raison des pressions exercées par l'Homme sur son environnement. Il est aujourd'hui indispensable de créer un modèle énergétique résilient, sûr et viable pour diminuer son impact environnemental en modifiant en profondeur les modes actuels de production et de consommation d'énergie.

C'est l'objectif de la transition énergétique:

- tendre vers la sobriété et l'efficacité énergétiques
- diversifier nos sources de production grâce au développement des énergies renouvelables



Le contexte politique, quels objectifs ?

La « Loi de la transition énergétique pour la croissance verte », du 17 août 2015, fixe des objectifs ambitieux :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- Diminuer la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030,
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030,
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

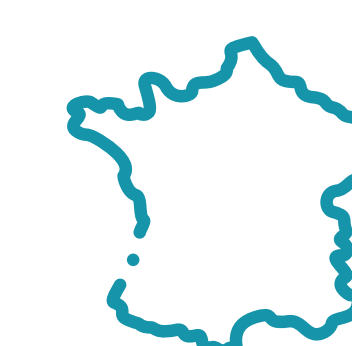
Plus récemment, par décret du 21 avril 2020, le gouvernement a fixé des objectifs de développement pour l'ensemble des énergies renouvelables à horizon 2028. A cette échéance, une puissance totale d'environ 35 000 MW est visée pour l'éolien terrestre. Cela correspond à un quasi doublement de la puissance installée en 8 ans.

Et en Bretagne ?

60% de la production d'électricité est d'origine éolienne.



33% de la production d'énergie en Bretagne est sous forme d'électricité



3 % contribution à la production nationale



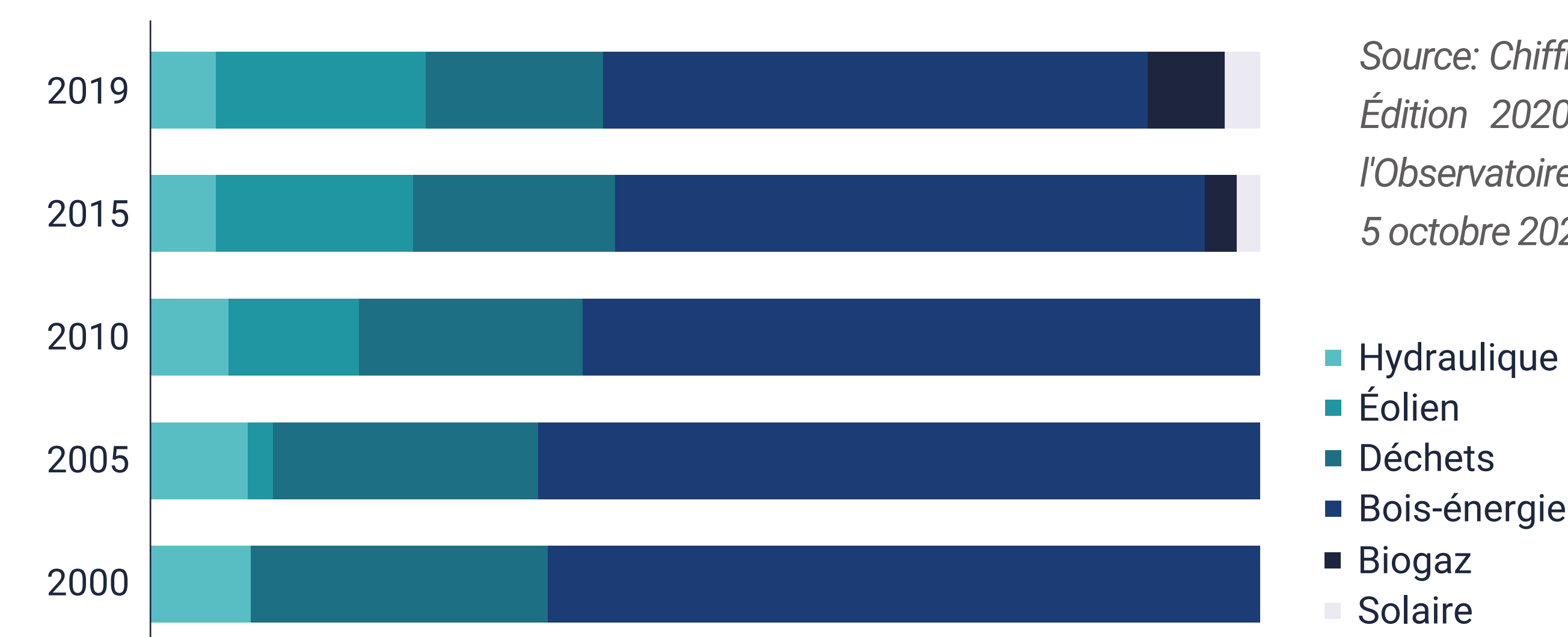
+4% par an tendance 2015-2019

Répartition de l'électricité produite en 2019



■ Solaire photovoltaïque : 8%
 ■ Éolien terrestre : 60%
 ■ Bioénergies : 14%
 ■ Hydraulique : 18%
 ■ Autoconsommée : 2%
 ■ Livrée sur le réseau : 98%

Évolution de la répartition par ressource du mix énergétique R&R



Source: Chiffres clés de l'énergie en Bretagne - Édition 2020 (Les Données & Analyses de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne), 5 octobre 2020

L'énergie éolienne, comment fonctionne-t-elle ?

L'énergie éolienne est l'énergie du vent dont la force motrice peut être transformée en énergie utilisable au moyen d'un dispositif aérogénérateur (éolienne).

L'énergie éolienne est utilisée de 3 manières :

- Conservation de l'énergie mécanique : utilisation du vent pour faire avancer un véhicule ou faire tourner la meule d'un moulin
- Transformation en force motrice : pompage de liquide, compression de fluides...
- Production d'énergie électrique : éolienne

Les éoliennes permettent de produire de l'électricité en transformant l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique puis électrique.

Et après ? Le démantèlement

L'exploitant d'un parc éolien est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site. Il doit pour cela constituer des garanties financières de 50 000 € / éolienne de 2 MW + 10 000€ par MW supplémentaire. La loi impose depuis juin 2020 d'excaver l'intégralité des fondations des éoliennes et de réutiliser, recycler ou valoriser les déchets de démolition et de démantèlement.

Sources : Arrêté du 22/06/2020, article L515-46 c. env., décret n°2011-985 du 23/08/2011

Le développement d'un projet éolien, quelles étapes ?

